



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 novembre 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 20 novembre 2014

Publié le 28 novembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 12

SCRUTIN : POUR : 64

ABSTENTION : 4

CONTRE : 5

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT
M. Pierre PRIBETICH
M. Patrick CHAPUIS
Mme Nathalie KOENDERS
M. Rémi DETANG
Mme Catherine HERVIEU
M. José ALMEIDA
M. Jean-François DODET
M. François DESEILLE
Mme Colette POPARD
M. Michel JULIEN
M. Frédéric FAVERJON
M. Didier MARTIN
M. Dominique GRIMPRET
M. Jean-Patrick MASSON
Mme Badiâ MASLOUHI
M. André GERVAIS
M. Benoît BORDAT
M. Charles ROZOY
M. Jean-Claude GIRARD

M. Patrick MOREAU
M. Abderrahim BAKA
Mme Stéphanie MODDE
Mme Françoise TENENBAUM
Mme Christine MARTIN
Mme Danielle JUBAN
Mme Lê Chinh AVENA
M. Georges MAGLICA
M. Joël MEKHANTAR
Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. Jean-Yves PIAN
Mme Anne ERSCHENS
M. Laurent BOURGUIGNAT
Mme Catherine VANDRIESSE
Mme Chantal OUTHIER
M. Emmanuel BICHOT
Mme Frédérique DESAUBLIAUX
M. Hervé BRUYERE
Mme Louise BORSATO
M. Louis LEGRAND

M. Patrick ORSOLA
Mme Florence LUCISANO
M. Jean DUBUET
M. Gaston FOUCHERES
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Jean-Philippe MOREL
M. Nicolas BOURNY
M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Corinne PIOMBINO
M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Frédéric COURT
Mme Anaïs BLANC
M. Damien THIEULEUX
Mme Michèle LIEVREMONT
M. Gilbert MENUET
Mme Noëlle CABBILLARD
M. Cyril GAUCHER.

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

Mme Anne-Sophie GIRARDEAU
M. Christophe CHEVRILAU

Membres titulaires absents :

M. Jean ESMONIN
M. François HELIE
Mme Sandrine RICHARD
M. Thierry FALCONNET
Mme Claudine DAL MOLIN
M. Roland PONSAA

M. Michel ROTGER pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiâ MASLOUHI
Mme Hélène ROY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Danielle JUBAN
Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. André GERVAIS
M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Anne-Sophie GIRARDEAU
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Christophe CHEVRILAU.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Zone d'Aménagement Concerté parc d'Activités Beauregard - Approbation du programme des équipements publics

Par délibération du 13 novembre 2009, le Conseil Communautaire a confié à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), dans le cadre d'une concession, l'aménagement du Parc d'Activités Beauregard.

Afin d'engager la première phase opérationnelle de ce projet, le Conseil Communautaire a décidé, par délibération du 26 septembre 2013, de créer, au sud de l'agglomération dijonnaise, sur les territoires des communes de Longvic et Ouges la Zone d'Aménagement Concerté ZAC Parc d'Activités Beauregard en prolongement de la ZI Dijon-Longvic.

Les formalités préalables ayant été accomplies et notamment l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC, l'objet du rapport est de soumettre à l'assemblée l'approbation du programme des équipements publics.

Établi conformément à l'article R. 311-8 du code de l'urbanisme et décrit dans le dossier de réalisation, ce programme est constitué des équipements d'infrastructures nécessaires à l'aménagement de ce projet :

- la structure viaire, composée d'une part par un barreau de liaison entre les routes départementales 122 A et 996 et d'autre part par la voirie de desserte de l'opération raccordée sur ce barreau. Ces éléments d'infrastructure comprennent tous les espaces circulés qu'il s'agisse des automobiles, bus, poids lourds, ou des modes doux (piétons, vélos, ...). Le barreau de liaison est doté d'une noue centrale plantée pour la gestion des eaux pluviales ;
- les aménagements paysagers constitués par les plantations qui accompagnent le réseau viaire et les noues et par les espaces verts de traitement des franges pour permettre une transition douce avec l'environnement.

Vu l'avis de la commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le programme des équipements publics de la Zone d'Aménagement Concerté Parc d'Activités Beauregard , établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-8 du code de l'urbanisme ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour la mise en oeuvre de ce dossier.